

S O D K _ Konferenz der kantonalen
Sozialdirektorinnen und Sozialdirektoren

C D A S _ Conférence des directrices et directeurs
cantonaux des affaires sociales

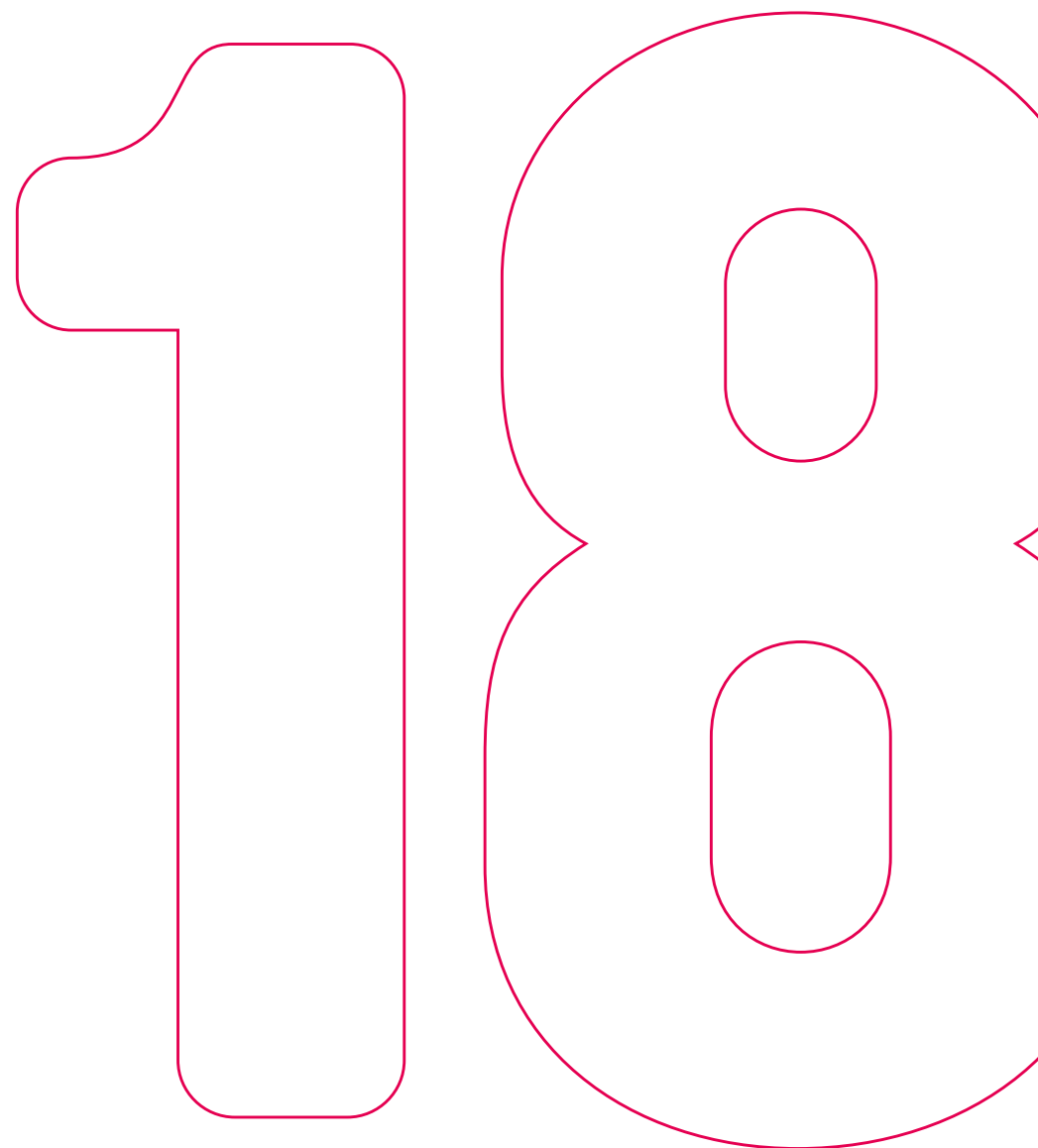
C D O S _ Conferenza delle direttrici e dei direttori
cantionali delle opere sociali



SOMMAIRE

PRÉFACE DU PRÉSIDENT	2
THÈME PRINCIPAL Who cares?	4
RÉTROSPECTIVE ANNUELLE 2018	8
DOMAINES	
Assurances sociales	12
Politique en faveur des personnes handicapées	14
Familles et Société	16
Enfance et Jeunesse	18
Migration	20
LA CDAS EN CHIFFRES	22
PORTRAIT	24
ORGANES DE LA CDAS	26
PERSPECTIVES	28

S O D K _ Konferenz der kantonalen
Sozialdirektorinnen und Sozialdirektoren
C D A S _ Conférence des directrices et directeurs
cantonaux des affaires sociales
C D O S _ Conferenza delle direttrici e dei direttori
cantionali delle opere sociali



PRÉFACE DU PRÉSIDENT LA CLÉ DU SUCCÈS : UNE COLLABORATION CONSTRUCTIVE AVEC LA CONFÉDÉRATION



Martin Klöti, président CDAS

Tel qu'il a été clairement démontré l'an dernier, la politique sociale est une tâche transversale de grande envergure : l'éventail va de la prise en charge des personnes âgées à l'aide aux victimes et à la politique familiale, en passant par l'intégration des migrants. Dans de nombreux domaines, la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales a pu contribuer à trouver de bonnes solutions. Cela me remplit de fierté.

Le début de l'année était entièrement placé sous le signe de l'intégration : pendant près d'un an déjà, la Confédération et les cantons ont mis au point un processus standardisé permettant aux personnes du domaine de l'asile de s'intégrer au marché suisse du travail et au processus de formation. Ensemble, ont été définies les mesures nécessaires, déterminés les coûts et finalement négocié qui devait les assumer. Au printemps 2018, le moment était donc venu : le Conseil fédéral, d'une part, et la Conférence des gouvernements cantonaux, d'autre part, se sont entendus pour que la Confédération triple le forfait d'intégration versé aux cantons et que les cantons, en échange, s'engagent à instituer le processus standard convenu pour l'intégration. Ce fut un moment émouvant lorsque quatre conseillers d'État (dont moi-même) se sont présentés devant les médias avec la conseillère fédérale S. Sommaruga pour annoncer le résultat de longs mois de travail et de négociations parfois ardues.

L'élaboration d'un concept pour les groupes de réfugiés sous la co-direction du secrétaire d'État Mario Gattiker et de moi-même a été un peu moins fastidieuse, malgré la participation d'un nombre non négligeable d'autres acteurs. Depuis 2013, la Suisse accueille régulièrement des groupes de réfugiés particulièrement vulnérables dans le cadre de programmes de réinstallation. Un tel accueil de groupes de réfugiés nécessite toutefois une préparation ciblée et une planification minutieuse afin que tous les partenaires – communes, cantons, Confédération, société civile – puissent s'organiser de manière optimale. Notre concept est un atout dans ce sens.

En collaboration avec la Confédération et le Parlement – nous avons participé à un total de trois auditions parlementaires – la CDAS a également joué un rôle actif dans le développement des assurances sociales (AVS, AI, PC) et a présenté ses idées pour une promotion ciblée de l'enfance et

de la jeunesse. En collaboration avec notre conférence sœur, celle des directeurs de justice et de police (CCDJP), nous avons arrêté des mesures pour faciliter l'accès des victimes d'infractions aux prestations d'aide et de conseil.

Mais surtout, la CDAS a inscrit une nouvelle thématique à son agenda politique : l'accompagnement de proches. L'évolution démographique et sociale (c'est-à-dire le besoin croissant d'autodétermination) fait que de plus en plus de personnes âgées et handicapées, au lieu d'emménager en foyer, restent à la maison – où elles sont prises en charge par leurs proches. Mais qui aide les proches aidants ? Ils se sacrifient souvent pour s'occuper (le plus souvent gratuitement) de leurs proches et courent le risque de s'épuiser. Tandis que les prestations de soins sont assurées par les services d'aide et de soins à domicile et que leur financement est plus ou moins régularisé, il y a encore beaucoup de détresse dans le domaine de l'accompagnement des proches. La CDAS souhaite contribuer à façonner ce secteur socialement et financièrement sensible. Elle a consacré son Assemblée annuelle de mai 2018 à cette thématique et a depuis constitué deux groupes de travail réunissant des spécialistes venus de différents cantons.

Ici aussi, nous collaborerons étroitement avec la Confédération, sachant que les questions complexes d'aujourd'hui exigent une réflexion holistique qui dépasse l'échelon de l'État. Pour moi, c'est peut-être le succès le plus important de ces dernières années : qu'ensemble, à la recherche de bonnes solutions sociopolitiques, nous avons réussi à surmonter l'étroitesse d'esprit et le ressentiment entre la Confédération et les cantons. Grâce à sa collaboration constructive avec des représentants de la Confédération, en particulier avec la cheffe du DFJP (jusqu'à fin 2018 S. Sommaruga) et le chef du DFI (A. Berset), la CDAS a contribué à trouver des solutions durables à des questions politiques clefs. Un bilan réjouissant.

Martin Klöti, président CDAS

WHO CARES ? ASSISTANCE À DOMICILE PAR DES PROCHES AIDANTS ET D'AUTRES BÉNÉVOLES



L'Assemblée annuelle de la CDAS a eu lieu à Délémont les 17 et 18 mai 2018 sur invitation du canton du Jura. Elle s'est concentrée sur l'aide et l'assistance à domicile de personnes âgées et handicapées prises en charge par leurs proches. Tant la Confédération que de nombreux cantons et communes ont lancé des projets visant à faciliter les soins et l'assistance à domicile et à soulager les proches aidants.

Les personnes handicapées ou âgées sont souvent accompagnées et soignées à domicile par des proches. Cette thématique figure déjà depuis des années à l'agenda politique. Une nouvelle dynamique apparaît actuellement, du fait des projets de loi élaborés à l'échelon fédéral et des nombreux projets en cours dans les cantons et les communes. Dans le cadre de l'Assemblée annuelle CDAS 2018, différents conférenciers ont illustré la nécessité d'agir et notamment les possibilités d'agir au niveau cantonal et intercantonal et ont débattu lors de podiums.

Ce qui frappe c'est qu'aucun soutien n'est accordé aux proches aidants pour qu'ils puissent s'assurer un minimum vital. Seuls quelques cantons et communes reconnaissent et rémunèrent financièrement ce travail d'accompagnement bénévole. Cette indemnité est toutefois modeste dans la plupart des cas et les obstacles administratifs sont généralement importants pour réunir les pièces justificatives au sujet du travail d'accompagnement effectué, de sorte que ces bonifications sont rarement réclamées. Or ce mode d'accompagnement est pourtant la plupart du temps la condition nécessaire pour permettre le maintien de la personne à domicile. Hormis la charge financière, le risque de surcharge et de surmenage des proches aidants est important et les offres de décharge et de conseil manquent. Ceux qui réduisent leur charge de travail pour s'occuper de leurs proches gagnent moins et ont des attentes moins élevées en matière de rentes (AVS/LPP).

L'accompagnement de proches est un axe prioritaire des activités de la CDAS – les organes de la CDAS ont mandaté le secrétariat général d'élaborer des mesures pour améliorer la situation.

Consultation sur la loi fédérale sur l'accompagnement de proches

Compte tenu de l'évolution démographique et sociale, le sujet de l'accompagnement de proches devient de plus en plus brûlant. Il est indéniable que des mesures politiques s'imposent. D'une manière générale, le Comité CDAS était donc favorable à l'orientation du projet de consultation du Conseil fédéral concernant une loi fédérale sur les soins des proches. La conciliation de l'activité lucrative et des soins apportés aux proches est nettement améliorée grâce à plusieurs adaptations juridiques. Le projet du Conseil fédéral aide à diminuer les charges financières engendrées par les soins apportés par des parents ou proches à des personnes mineures ou adultes malades ou accidentées. Cela correspond à l'exigence exprimée dans le cadre de l'Assemblée annuelle CDAS qui consiste à faciliter les soins et la prise en charge à domicile et à réduire la charge des proches grâce à des mesures de la Confédération et des cantons.



« Compte tenu de l'évolution démographique et sociale, le sujet de la prise en charge de proches devient de plus en plus brûlant »

Extrait consultation de la CDAS relative à la loi fédérale sur l'accompagnement de proches



« Il n'est pas certain que nous aurons assez de proches aidants à l'avenir. La conciliation entre la vie professionnelle et les soins doit donc être améliorée pour les proches. »

Stefan Spycher, vice-directeur, Office fédéral de la santé publique

Journée des proches aidants

Le 18 mai 2018, l'Assemblée plénière de la CDAS a recommandé à tous les cantons de soutenir la Journée des proches aidants du 30 octobre 2018, d'initier des manifestations ou de participer à des projets déjà en cours. Cette journée d'action a pour but de reconnaître le travail accompli par les proches aidants et de les remercier. Leur investissement important – souvent discret, à l'arrière-plan – est indispensable au maintien de soins de haute qualité du système de santé suisse. Les soins et l'accompagnement des proches permet de nombreuses personnes handicapées ou âgées de conserver leur indépendance et leur autonomie au quotidien. Les personnes nécessitant de l'assistance qui le souhaitent peuvent ainsi vivre à domicile dans de bonnes conditions, sans avoir à emménager en maison pour personnes âgées, en EMS ou en home.

Hormis le fait d'offrir une reconnaissance de l'investissement quotidien des proches aidants, cette journée annuelle est aussi l'occasion de présenter différentes offres de décharge et de soutien accessibles. Ainsi, la journée d'action est une plate-forme d'information sur les prestations cantonales et communales destinées aux proches aidants.

Deux exemples de mise en œuvre dans les cantons

Modèle de la prévoyance-temps

- 6 Le modèle de la prévoyance-temps repose sur le principe suivant. Des personnes âgées, de 60 ans et plus en règle générale, s'engagent en faveur de la « prévoyance-temps », en aidant des personnes âgées dans leur vie quotidienne. Elles cumulent ainsi des prestations de soutien sous formes de crédits qui sont inscrits sur leur compte individuel. Ceux-ci peuvent être utilisés

ultérieurement, lorsque la personne concernée doit à son tour bénéficier de prestations d'accompagnement de la part d'autres personnes participant à la prévoyance-temps. La prévoyance-temps est un modèle permettant de répondre de manière adaptée et la moins onéreuse possible aux besoins de cette société vieillissante, grâce à l'engagement de la société civile.

La ville de St-Gall a été la première ville suisse à instaurer en 2012 la Fondation prévoyance-temps, en collaboration avec des organisations privées. Ce sont environ 24 000 heures de travail bénévole qui ont été réalisées en cinq ans et la Fondation comptait plus de 130 participants actifs en 2017 : www.zeitvorsorge.ch

PC cantonales pour promouvoir les offres de soins et d'accompagnement ambulatoires

Selon le Conseil d'État du canton de Thurgovie, de nombreux bénéficiaires de PC à l'âge de la retraite sont placés dans des EMS, alors qu'ils sont faiblement dépendants de soins. Les offres de soins et d'accompagnement ambulatoires sont peu utilisées. L'autorité en conclut que les offres ambulatoires comme l'encadrement et l'accompagnement à domicile, ou les centres de jour, sont rarement prises en compte pour des raisons financières. Toutes les offres ambulatoires visent cependant essentiellement à permettre que les bénéficiaires restent dans leur environnement habituel et que les coûteux placements en EMS puissent être retardés. C'est pourquoi le gouvernement a modifié sa législation sur les PC, à partir du 1^{er} janvier 2018, de sorte que les bénéficiaires de prestations complémentaires (PC) puissent être plus nombreux à demander l'aide, les soins et l'accompagnement à domicile, ainsi que dans les centres de jour.

EXPOSÉS DE L'ASSEMBLÉE ANNUELLE 2018

Toutes les présentations sont disponibles sur le nouveau site Internet de la CDAS.

- Stefan Spycher, vice-directeur, Office fédéral de la santé publique.
Le rôle de la politique de la santé pour les proches aidants
- Stefan Leist, directeur de domaine, SECO.
Améliorer la situation des proches aidants : examen des mesures législatives.
- Herbert Bühl, président de la fondation Paul Schiller.
« Une bonne prise en charge au troisième âge » – Déclaration sur le développement et les défis de la prise en charge des personnes âgées en Suisse.
- Prof. Kurt Pärli, professeur de droit social privé à l'Université de Bâle.
Qu'est-ce qui incombe aux cantons (et à qui d'autre) ? – réflexions sur la Constitution et les droits humains relatives à l'art. 112 Cst.
- Pierre-Yves Maillard, conseiller d'État VD.
Une stratégie des proches aidants dans le canton de Vaud.
- Katja Meierhans, ville de Saint-Gall. *Le modèle de prévoyance-temps en ville de Saint-Gall.*
- Susanna Schuppisser, cheffe de service adjointe, canton de Thurgovie.
Modèle de contributions PC plus élevées dans le canton de Thurgovie.

L'ANNÉE VUE PAR LA CDAS – UN APERÇU DES PRINCIPAUX DOSSIERS

JANVIER

Débat sur les défis dans le domaine des réfugiés

Lors du symposium sur l'asile, organisé principalement par des organisations d'aide humanitaire (OSAR, HCR), la vice-présidente de la CDAS, Anne-Claude Demierre, a fait un exposé sur l'Agenda Intégration et la secrétaire générale Gaby Szöllösy a animé un atelier sur les recommandations de la CDAS concernant le traitement des requérants d'asile mineurs non accompagnés. Environ 250 personnes ont participé à l'événement.

FÉVRIER

La dernière Table ronde avec les enfants placés de force et par décision administrative

Pendant des années, la CDAS a collaboré avec l'Office fédéral de la justice ainsi qu'avec les personnes lésées pour surmonter le chapitre noir des mesures de coercition à des fins d'assistance. Entre-temps a été adoptée la loi qui accorde aux personnes concernées une contribution de solidarité en reconnaissance de l'injustice qu'elles ont subie. Il reste aux cantons à créer des symboles commémoratifs.



MARS

Plaidoyer en faveur de la poursuite du développement de l'AI et d'une réforme non bureaucratique des PC à l'occasion des auditions parlementaires

La CDAS a été invitée par la commission parlementaire compétente à expliquer sa position sur l'AI. Elle soutient dans une large mesure la révision prochaine de l'AI. Lors de l'audition sur la réforme des PC, la CDAS a expliqué pourquoi l'augmentation des loyers maximaux rend la révision des PC si urgente et a appelé à des économies modérées qui, cependant, maintiennent un niveau de performance grosso modo équivalent à celui d'aujourd'hui.

AVRIL

Le Conseil fédéral souscrit à l'Agenda Intégration Suisse

Pendant plus d'un an, la Confédération et les cantons avaient collaboré à l'élaboration d'un agenda pour l'intégration plus intensive et durable des réfugiés et des personnes admises à titre provisoire et négocié sur la question de la prise en charge des coûts. À la fin du mois d'avril, le Conseil fédéral a applaudi le résultat des négociations, selon lequel la Confédération triple le forfait d'intégration versé aux cantons et les cantons, en échange, s'engagent à instituer un processus standard pour une intégration durable. Parallèlement, le Conseil fédéral a décidé de compenser plus équitablement les dépenses des cantons relatives aux mineurs non accompagnés issus du domaine de l'asile.



MAI

Who cares ? La conférence annuelle est placée sous le signe de l'accompagnement de proches

Les personnes handicapées, âgées ou malades qui vivent à domicile sont souvent tributaires des soins prodigués par leurs proches. Mais qui aide les aidants pour qu'ils ne s'épuisent pas ? La conférence annuelle a été l'occasion d'approfondir ce sujet socio-politique d'une actualité de plus en plus pertinente et d'en présenter les développements : la Confédération ainsi que de nombreux cantons et communes ont en effet déjà entamé des projets visant à faciliter les soins et l'accompagnement à domicile et à alléger la charge assumée par les proches aidants.



RÉTROSPECTIVE ANNUELLE

JUIN **Le Dialogue national sur la politique sociale suisse (DNPS) selon une formule modifiée et avec un projet commun**
Afin d'intensifier et d'approfondir les échanges au sein du DNPS, la CDAS et le Département fédéral de l'intérieur (DFI) ont décidé qu'en novembre le dialogue serait organisé dans le cadre de l'Assemblée plénière CDAS, en revanche dans le cercle restreint du Comité au début de l'été. En outre, les participants ont défini un projet commun : le développement de la politique en faveur des personnes handicapées. Dans ce contexte, le DNPS a pour mission de piloter la collaboration entre la Confédération et les cantons dans le domaine de la politique en faveur des personnes handicapées.

JUILLET **Concept pour l'admission régulière des réfugiés réinstallés**
Sous la direction conjointe du président de la CDAS Martin Klöti et du secrétaire d'État Mario Gattiker, un groupe de travail réunissant la Confédération, des experts cantonaux et communaux et des représentants des organisations humanitaires a posé les balises pour l'accueil régulier des groupes de réfugiés. Ce concept facilite la planification pour les cantons.

AOÛT **Échange entre le Comité CDAS et le président de la Confédération Alain Berset**
Tenue dans un cercle restreint, cette rencontre cruciale a permis de se pencher sur les nouveaux projets et initiatives de politique familiale ainsi que sur le développement de la sécurité sociale et de l'aide sociale.

SEPTEMBRE **Conférences sur la pauvreté et la politique de l'enfance et de la jeunesse**
Lors de la manifestation finale, les acteurs du programme national contre la pauvreté ont fait le point sur ce qui a été réalisé jusqu'ici. La CDAS était représentée par le conseiller d'État vaudois Pierre-Yves Maillard. Toujours en septembre, Glaris a accueilli l'assemblée annuelle des responsables cantonaux de la politique de l'enfance et de la jeunesse, qui s'est concentrée sur la question des droits de l'enfant.



OCTOBRE **Aide aux victimes et politique de l'asile**
Les comités de la CDAS et de la CCDJP se sont réunis avec le chef du DFJP à la mi-octobre pour un échange régulier et établi – un organe commun de contact qui a alors été animé pour la dernière fois par la conseillère fédérale S. Sommaruga. Dans le cadre d'un apéritif, elle a remercié les participants pour l'agréable collaboration, ce qui a été interprété par certains comme une indication subtile d'un changement imminent de département. En octobre, les coordinateurs cantonaux en matière d'aide aux victimes se sont réunis à l'invitation de la CDAS pour se concerter sur la marche à suivre en cas d'événements extraordinaires.

NOVEMBRE **Assemblée plénière de la CDAS et audition au Parlement**
L'encouragement précoce et la politique familiale accaparent une part importante des ressources de la CDAS. D'une part, l'Assemblée plénière a pris position sur le congé de paternité : elle est convaincue que le congé de paternité contribue à la conciliation entre vie familiale et professionnelle et soutient l'option des deux semaines de vacances. D'autre part, la CDAS a plaidé devant la commission parlementaire compétente pour que la Confédération participe à une politique de la petite enfance et que cet engagement de la Confédération soit inscrit dans la loi – tout en sachant bien que la compétence première relève des cantons.



DÉCEMBRE **Visite inaugurale de la nouvelle présidente de la Commission fédérale de coordination pour les questions familiales (COFF)**
En plus de nombreuses autres rencontres de réseautage et apéritifs de Noël destinés à renforcer la collaboration, le président de la CDAS et la secrétaire générale ont invité Anja Wyden Guelpa, la nouvelle présidente de la COFF, à échanger sur leurs activités et objectifs communs en matière de politique familiale.

DOMAINE – ASSURANCES SOCIALES

RÉVISION DES PC SUR LA DERNIÈRE LIGNE DROITE

La réforme des prestations complémentaires est entrée en phase finale au cours de l'exercice en revue. Les décisions prises au Parlement jusqu'à présent suggèrent que les exigences des cantons ont majoritairement été entendues. La CDAS se réjouit également du fait que la réforme AVS tant nécessaire après l'échec de la votation populaire soit retraitée si vite.



Remo Dörig,
responsable
assurances sociale

La consultation parlementaire relative à la révision des prestations complémentaires (PC) est entrée en phase décisive au cours de l'exercice en revue. Après une intervention par écrit auprès du Conseil national, la CDAS a eu la possibilité, au tout début du processus d'élimination des divergences, de présenter ses positions dans une audition auprès de la commission responsable du Conseil des États. Les nouvelles interventions semblent avoir fait effet, étant donné que les décisions prises suivent majoritairement les propositions des cantons. Mis à part l'augmentation tant attendue des loyers maximaux, des mesures importantes pour diminuer les coûts ont été adoptées. Il reste à espérer que la réforme soit adoptée au Parlement lors du vote final.

« Les membres de la CDAS sont sceptiques à l'égard d'un projet de loi d'une telle portée, qui comprend des traceurs GPS et des enregistrements sonores. »

Nouvelle tentative pour la prévoyance-vieillesse

Après l'échec des votations populaires relatives à la prévoyance-vieillesse 2020 en septembre 2017, le Conseil fédéral a rapidement remis le dossier de la réforme AVS sur la table et déjà ouvert une consultation relative à l'AVS 21 en été 2018. Dans sa prise de position, la CDAS a défini les exigences centrales de la nouvelle réforme, selon lesquelles l'efficacité du système doit être maintenue et l'âge de la retraite assoupli. Ceci dit, il est important d'éviter que les prestations pour les personnes retraitées soient réduites et qu'il y ait donc un transfert des charges (au niveau des prestations complémentaires (PC) ou de l'aide sociale) vers les cantons. La CDAS partage l'avis du Conseil fédéral quant à la nécessité de garantir le financement de l'AVS de manière durable. Le Projet fiscal 17 en lien avec l'AVS 21 réduit temporairement le finance-



ment pour l'AVS. De ce fait, la CDAS soutient ce projet sur son principe, car il nécessiterait une augmentation moins importante de la TVA et offrirait donc une plus grande marge de manœuvre pour des futures réformes.

Contre des compétences aussi étendues pour les détectives sociaux

En vue des votations populaires, la CDAS a défini une position différenciée concernant l'introduction de détectives sociaux. Lors de la session de printemps, les Chambres fédérales avaient adopté un article sur l'observation qui autorise les assurances sociales à faire surveiller par des détectives privés les assurés soupçonnés d'abus. Les membres de la CDAS considèrent que la lutte contre les abus est nécessaire, mais ils sont sceptiques face à un projet de loi d'une telle portée avec des traceurs GPS et des enregistrements sonores. En novembre 2018, le peuple et les cantons ont adopté la nouvelle loi sans équivoque.

Engagement explicite en faveur de la réforme des normes de la CSIAS

Les normes CSIAS concernant les montants pour l'entretien sont actuellement appliquées dans 23 cantons, ce qui signifie que l'objectif d'une situation largement harmonisée en matière d'aide sociale est atteint pour le moment dans notre pays. Les organes de la CDAS ont déclaré à plusieurs reprises faire leur possible pour encourager et maintenir l'application des normes CSIAS dans toute la Suisse. C'est dans ce sens que la CDAS a recommandé à ses membres de s'en tenir aux montants recommandés pour l'entretien et d'appliquer les adaptations du renchérissement avec un délai transitoire jusqu'en 2020.

Assurances sociales : thématiques

- logement encadré accompagné dans le domaine des seniors
- modernisation de la statistique de l'aide sociale
- lutte contre la pauvreté / monitoring de la pauvreté

DOMAINE – POLITIQUE EN FAVEUR DES PERSONNES HANDICAPÉES

UNE COLLABORATION ÉTROITE À TOUS LES NIVEAUX



Thomas Schuler,
responsable du
domaine Politique en
faveur des personnes
handicapées

Collaboration entre la Confédération et les cantons dans le domaine de la politique en faveur des personnes handicapées

La collaboration entre la Confédération et les cantons dans le cadre de la politique en faveur des personnes handicapées a pu être renforcée encore davantage. Ainsi, le DFI et la CDAS ont adopté une structure organisationnelle qui tient compte de la dimension transversale des questions d'égalité des chances pour les personnes handicapées. Dans le cadre du Dialogue national sur la politique sociale suisse, la politique en faveur des personnes handicapées s'est vue octroyer un point permanent à l'ordre du jour. Le Dialogue national sur la politique sociale suisse a décidé que le premier programme pluriannuel commun portera sur l'autodétermination. Le concept du programme pluriannuel (2019-2022) prévoit cinq domaines d'action. Dans la première phase (2018-2019) des activités du programme, l'accent sera mis sur l'état des lieux, la définition des mesures nécessaires, l'identification des bonnes pratiques et l'élaboration des bases pour le développement de la politique en faveur des personnes handicapées dans ces domaines d'action.

Projet : logements encadrés et accompagnés à domicile pour personnes handicapées et âgées

La mise en œuvre de la Convention de l'ONU pour les droits des personnes handicapées s'accélère dans de nombreux cantons. Il est essentiel de pouvoir permettre aux personnes handicapées de recevoir le soutien nécessaire non seulement dans un home, mais aussi à domicile ou dans des structures intermédiaires. Les personnes âgées ont aussi la même prétention, comme l'a montré l'actuelle réforme des PC. La CDAS a donc lancé un projet à plus long terme pour examiner quelles prestations de logement encadré et accompagné conviennent aux personnes handicapées et âgées au vu des exigences et des défis démographiques à venir.

Petite adaptation de la Convention intercantonale CIIS

La CIIS est une Convention intercantonale qui règle les modalités financières lorsque des personnes vivant dans des institutions sociales sont placées hors de leur canton de domicile. La CDAS assure la sauvegarde de ce concordat auquel ont adhéré tous les cantons et la Principauté du Liechtenstein. Pour que la CIIS puisse se développer davantage, elle doit être adaptée dans le domaine A (institutions stationnaires pour enfants et adolescents), car les configurations familiales d'aujourd'hui conduisent de plus en plus de mineurs à constituer leur domicile civil à l'emplacement d'une institution. Ainsi, le canton dans lequel se situe l'institution se retrouve contraint de prendre en charge les frais, ce qui ne correspond pas à l'esprit de la CIIS et entraîne une augmentation des litiges entre les cantons. Dans ces cas-là, la modification adoptée prévoit (selon des critères stricts), qu'il revient exceptionnellement au canton du dernier domicile civil de l'enfant de se charger des frais. Dans les prochains mois, tous les cantons décideront de ratifier ou non la modification de la CIIS. Dans certains cantons, le Parlement doit se prononcer sur la question. Dès que 18 cantons signataires auront ratifié la modification, le Comité CDAS peut faire entrer en vigueur la modification.

« La politique en faveur des personnes handicapées doit opérer un changement de paradigme : l'accent est mis sur les besoins des personnes, des besoins qui n'entrent pas dans le cadre établi de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons – ou les directions cantonales. La politique en faveur des personnes handicapées est une tâche transversale, la demande d'autodétermination des personnes handicapées requiert de nouveaux concepts et structures. » Thomas Schuler



Politique en faveur des personnes handicapées : thématiques

- Politique en faveur des personnes handicapées : prestations de logement à domicile, collaboration entre la Confédération et les cantons, mise en œuvre de la Convention de l'ONU pour les droits des personnes handicapées, assurance-invalidité (autisme), Conférence des délégués cantonaux aux questions du handicap
- CIIS : secrétariat CIIS et CSOL CIIS ; révision partielle de la CIIS.
- Politique en matière d'addiction : stratégie Addictions, essais pilotes avec cannabis, prévention contre le jeu excessif

DOMAINE – FAMILLES ET SOCIÉTÉ

ÉTAPES IMPORTANTES DE L'AIDE AUX VICTIMES



Veronika Neruda,
responsable du
domaine
Famille et société

Politique familiale

En 2018, l'accueil extrafamilial et l'encouragement précoce figuraient parmi les sujets principaux de la politique familiale. Le 21 juin 2018, la CDAS et la CDIP ont adopté une nouvelle déclaration commune relative à l'accueil extrafamilial. Celle-ci contient des principes communs concernant la collaboration entre la CDIP et la CDAS et les objectifs politiques suivants :

- concevoir l'accueil extrafamilial en fonction du besoin ;
- développer la qualité des offres d'accueil ;
- faciliter la transition entre les offres ;
- améliorer les bases statistiques et encourager l'échange intercantonal.

En 2018 aussi, la CDAS, la CDIP et la CDS ont, avec le soutien de la CdC, traité l'encouragement précoce au sein d'un organe intercantonal d'échanges. Une conférence commune pour les responsables cantonaux est prévue pour l'année prochaine.

De plus, en novembre 2018, les membres de la CDAS ont pris position sur le congé de paternité. La CDAS est en faveur d'un congé de deux semaines pour les pères, au sens du contre-projet indirect proposé par la commission parlementaire compétente. Au lieu de quatre semaines de congé, comme l'exige l'initiative populaire, elle estime que deux semaines sont plus appropriées et plus compatibles avec les besoins des milieux économiques.

« Un congé de paternité est un investissement rentable pour les familles et les enfants et il contribue à la conciliation de la paternité et du travail pendant la première phase après la naissance. »

Extrait prise de position de la CDAS relative à l'initiative pour un congé de paternité

Aide aux victimes

L'objectif poursuivi par la CDAS avec le soutien de son organe technique – la Conférence suisse des offices de liaison de la loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions (CSOL-LAVI) – est l'exécution uniforme de la loi sur l'aide aux victimes. La CSOL-LAVI offre une plate-forme pour l'échange entre les autorités cantonales d'indemnisation des victimes, les centres de consultation LAVI, l'Office fédéral de la justice (OFJ) et la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP).

En 2018, la CSOL-LAVI s'est penchée sur les sujets suivants :

- prise de position sur la révision du Code de procédure pénale (CPP) ;
- recommandations relatives à la prise en charge des coûts pour l'aide psychologique de tiers ;
- document d'information sur les points de convergence entre aide aux victimes et aide sociale (avec la CSIAS) ;
- coordination de l'aide aux victimes lors d'événements extraordinaires ;
- recommandations relatives à la prise en charge des coûts pour l'aide juridique (publication 2019).

En 2018, le SG CDAS a par ailleurs organisé l'échange entre les points de contact cantonaux qui conseillent les victimes des mesures de coercition à des fins d'assistance et des placements extrafamiliaux et qui les soutiennent lors de la demande d'une contribution de solidarité. De 2014 à fin 2018, les points de contact cantonaux ont déjà conseillé environ 6500 personnes.

Formation professionnelle dans le domaine social

La CDAS défend les intérêts de ses membres en matière de formation professionnelle dans le domaine social. Pour ce faire, le SG CDAS participe aux travaux du comité de SAVOIRSOCIAL, l'organisation faîtière suisse du monde du travail et au fonds destiné à la formation professionnelle FONDSSOCIAL. Le mandat et l'objectif de la CDAS est de garantir que le domaine social dispose d'un personnel qualifié selon ses besoins.

« Une adaptation du Code de procédure pénale s'impose dans le domaine des droits des victimes. »

Extrait prise de position de la CDAS relative à la modification du code de procédure pénale



Famille et société : thématiques

- Politique familiale : accueil extrafamilial, encouragement précoce, congé de paternité
- Formation professionnelle dans le domaine social : Savoirsocial, Fondssocial
- Aide aux victimes : exécution de la loi sur l'aide aux victimes LAVI, révision du CPP, interaction aide aux victimes et aide sociale, événements extraordinaires, victimes de mesures de coercition

DOMAINE — ENFANCE ET JEUNESSE, ACCOMPAGNER ET DÉFINIR LES DÉVELOPPEMENTS EN MATIÈRE DE POLITIQUE DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE

Au cours de ces dernières années, la politique de l'enfance et de la jeunesse s'est considérablement développée dans les cantons. Dans ce contexte, la Conférence pour la politique de l'enfance et de la jeunesse (CPEJ) joue un rôle important. Elle est régulièrement consultée sur des questions essentielles. Il est certain que son rôle, à savoir d'accompagner et de définir les développements dans le domaine de la politique de l'enfance et de la jeunesse, se renforcera encore ces prochaines années.

Première année de fonctionnement de la CPEJ

La Conférence pour la politique de l'enfance et de la jeunesse (CPEJ) s'est réunie en 2018 à Glaris (GL) pour la première fois dans sa nouvelle constitution, suite à la décision en 2017 de la Conférence technique des responsables cantonaux pour la protection de l'enfance et de la jeunesse (CPEAJ) et de la Conférence pour la promotion de l'enfance et de la jeunesse (CPEJ). Lors de cette rencontre, elle a travaillé sur trois mesures pour faire avancer l'application des droits de l'enfant en Suisse, des mesures dont la mise en œuvre nécessitera un engagement déterminant de la CPEJ en 2019.

Dans le cadre de leur rencontre annuelle, les délégués à la promotion de l'enfance et de la jeunesse ont débattu de la question de la durabilité des politiques de l'enfance et de la jeunesse. Ils se sont également intéressés aux outils digitaux utilisés dans les cantons pour rendre visible les prestations pour les enfants, les jeunes et les familles. Suite à cette rencontre, un état des lieux a été réalisé dans les cantons pour connaître les offres existantes.

« L'intérêt supérieur de l'enfant doit rester au centre des préoccupations devant toutes les phases du placement extrafamilial. »



Joanna Bärtschi,
responsable
du domaine
Enfance et jeunesse



Enfance et jeunesse : thématiques

- Promotion, participation et protection de l'enfance et de la jeunesse : droits de l'enfant, loi sur l'encouragement des activités extra-scolaires des enfants et des jeunes (LEEJ), placement extra-familial, encouragement précoce

Recommandations communes de la CDAS et de la COPMA relatives au placement extrafamilial

En 2018, le groupe de travail chargé de l'élaboration des recommandations communes de la CDAS et de la COPMA relatives au placement extrafamilial et du suivi de l'ordonnance sur le placement d'enfants (OPE), a poursuivi son mandat. Par leurs recommandations communes relatives au placement extrafamilial, la CDAS et la COPMA ont pour objectif de définir des standards minimaux de qualité et de soutenir une pratique selon laquelle l'intérêt supérieur de l'enfant demeure au centre des préoccupations durant toutes les phases du placement extrafamilial. Une consultation technique a débuté en décembre 2018 concernant le projet de recommandations.

Initiative parlementaire « Égalité des chances dès la naissance »

En septembre 2018, le Comité CDAS a transmis sa prise de position sur l'initiative parlementaire « Égalité des chances dès la naissance » à la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national (CSEC-N). Le Comité CDAS a salué le soutien et le renforcement de l'encouragement précoce ciblés par cette initiative. Le Comité CDAS a précisé percevoir de manière positive un ancrage légal à l'échelon fédéral du soutien à l'encouragement précoce tout en rendant la CSEC-N attentive à certains enjeux, notamment concernant les incidences financières.

Plan national contre la radicalisation et l'extrémisme violent

En 2018, la mise en œuvre du Plan national contre la radicalisation et l'extrémisme violent (PAN) élaboré par la Confédération, les cantons, les villes et les communes, sous la houlette du délégué du Réseau national de sécurité (RNS), a été discutée avec les conférences régionales de la CPEJ. Un état des lieux par rapport à six mesures du PAN a été réalisé en vue également de définir les besoins d'intervention dans les cantons et des mesures concrètes ont été esquissées. En novembre 2018, un atelier a été organisé par la CDAS lors d'un colloque du RNS avec pour thème : « Jeunes et radicalisation : prévention, information et travail interdisciplinaire ».

DE MEILLEURES PERSPECTIVES POUR LES RÉFUGIÉS GRÂCE À L'AGENDA INTÉGRATION

La Confédération et les cantons ont élaboré l'Agenda Intégration avec l'objectif d'intégrer les personnes admises à titre provisoire et les personnes réfugiées de manière plus rapide et plus durable dans le marché du travail et dans la société. À cet effet, dès mai 2019 les cantons recevront un forfait d'intégration de 18 000 francs. En outre, à l'avenir la Confédération versera aux cantons ses prestations pour les mineurs non accompagnés de manière plus équitable.

« Nous ne pouvons pas ne pas appliquer l'Agenda Intégration. »

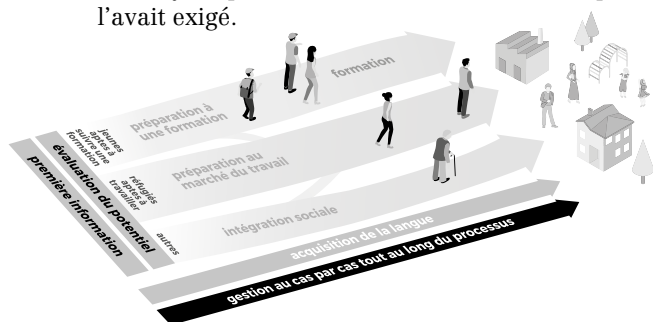
Martin Klöti



Angela Zumbrunn,
responsable
du domaine
Migration

Agenda Intégration Suisse

Au printemps, le Conseil fédéral a approuvé l'Agenda Intégration après de longues négociations. Dans le cadre de trois ateliers, les délégués cantonaux à l'intégration et les coordinatrices et coordinateurs en matière d'asile ont élaboré en automne – de concert avec la Confédération – des recommandations pour l'application de l'Agenda Intégration. En même temps, le mandat de suivi a été préparé. Celui-ci prévoit un suivi des résultats et une adaptation du système de financement en vue d'encourager l'intégration. Les travaux relatifs au projet partiel du système de financement ont commencé en automne 2018 sous la co-direction de la CDAS et du SEM. En parallèle à l'Agenda Intégration, la CDAS a négocié avec la Confédération des indemnités pour les requérants d'asile mineurs non accompagnés (MNA). À l'avenir, la Confédération augmentera ses moyens pour l'encadrement des MNA, tel que la CDAS l'avait exigé.



Lancement du nouveau système d'asile à partir du 1^{er} mars 2019

Le 8 juin 2018, le Conseil fédéral a adopté le dernier train de mesures relatif à la mise en œuvre de la nouvelle loi sur l'asile et a déclaré l'entrée en vigueur à partir du 1^{er} mars 2019. Ces derniers mois, les cantons ont adapté leurs processus et ressources aux nouveaux déroulements, informé le personnel des nouvelles modifications de procédure et préparé – conjointement avec les communes – la nouvelle orientation stratégique. Le faible nombre de demandes d'asile en 2018 a représenté un défi pour les cantons. Ainsi, au cours de l'année différents cantons ont fermé des centres. La tâche de la CDAS consiste à soutenir les cantons dans la planification du nombre de places d'hébergement. Cela représente un défi, vu la volatilité du domaine des migrations et l'absence de pronostic fiable pour l'avenir. Cela a incité en 2018 la Confédération et les cantons à élaborer conjointement des principes pour faire face aux fluctuations et à concrétiser les tâches dans le nouveau système.

Autres projets

En ce qui concerne le domaine de la **réinstallation**, le Conseil fédéral a décidé à la fin de l'automne 2018 que dans les années à venir la Suisse continuera à accueillir des réfugiés provenant de régions de guerre. Cette décision était fondée sur un concept élaboré par un groupe de travail sous la co-direction du président de la CDAS Martin Klöti et le secrétaire d'État Mario Gattiker. Le concept définit une procédure claire et concertée entre la Confédération et les cantons dans le domaine de la réinstallation. D'une manière générale, la CDAS s'est déjà par le passé déclarée favorable à l'accueil de personnes particulièrement vulnérables provenant directement des zones de crise et elle a soutenu les démarches de la Confédération en ce sens.

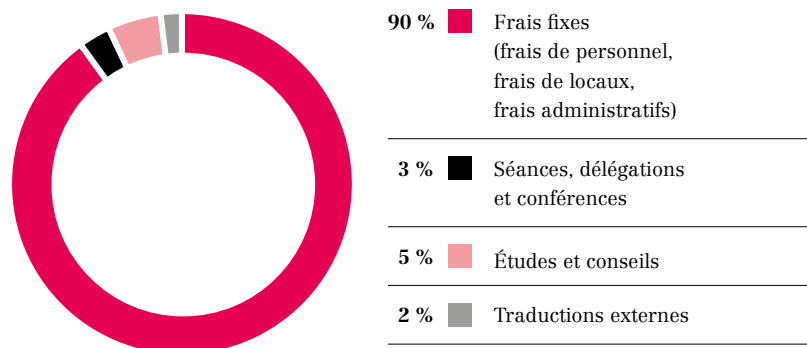
En ce qui concerne l'**analyse de la situation de réfugiées** (postulat Feri), le Centre suisse de compétence pour les droits humains (CSDH) a, sur mandat de la CDAS, effectué un sondage auprès des 26 cantons. Cet été, des entretiens approfondis concernant l'hébergement de femmes et de filles dans les centres cantonaux et l'accès à l'aide aux victimes ont par ailleurs été menés avec cinq cantons. Selon toute probabilité, le rapport sur la situation dans les cantons sera adopté dans le cadre de l'Assemblée annuelle 2019 de la CDAS.

« La mise en œuvre de la loi sur l'asile est une tâche commune. La Confédération et les cantons ont une responsabilité commune – ils gèrent également les fluctuations du système. »

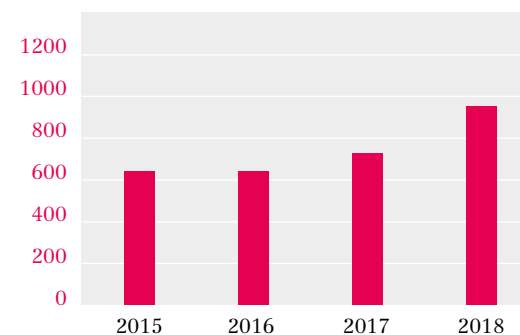
Mario Gattiker

LA CDAS EN CHIFFRES

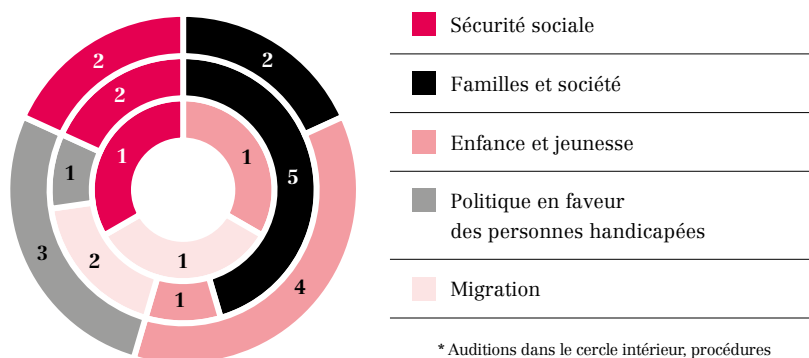
Répartition des dépenses SG CDAS



Nombre de pages traduites (interne et externe)

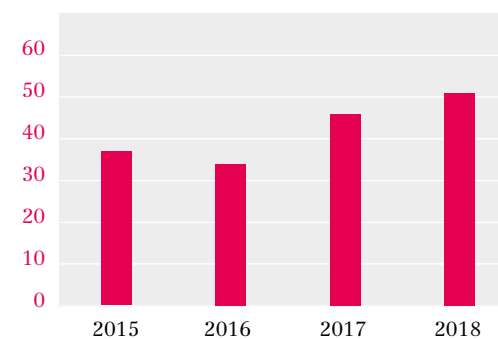


Auditions, procédures de consultation et consultations par domaine*



* Auditions dans le cercle intérieur, procédures de consultation dans le cercle central, consultations dans le cercle extérieur

Nombre de dossiers traités au Comité



PORTRAIT DE LA CDAS



« Les domaines pertinents de la politique sociale relèvent de la compétence des cantons. Il est important qu'ils agissent de manière coordonnée envers la Confédération et, autant que possible, d'une seule voix. »

Martin Klöti, président CDAS

La Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS) comprend les membres des gouvernements des 26 cantons responsables des départements sociaux. Fondée en 1943, la CDAS est un organe de coordination politique visant à encourager la collaboration des cantons dans le domaine de la politique sociale et à représenter les intérêts des cantons vis-à-vis de la Confédération. Ainsi, la CDAS contribue à l'harmonisation de la politique sociale.

Conjointement avec des partenaires à tous les niveaux étatiques, la CDAS cherche des solutions novatrices dans le domaine social avec pour objectif d'optimiser les résultats de la politique sociale. Elle défend les points de vue socio-politiques des cantons auprès du Parlement, du Conseil fédéral, de l'administration fédérale et du public. Elle organise des consultations, rédige des rapports et des prises de position, organise des conférences techniques et se charge de tâches de coordination, d'entente avec l'Union des villes suisses et l'Association des communes suisses, intégrant ainsi le niveau communal. Par ailleurs, elle encourage l'échange d'informations entre les cantons et avec des organisations pertinentes du domaine social.

Cinq domaines

La CDAS est une corporation de droit public basée à Berne et financée par les cantons. Le champ d'activité de la CDAS est divisé en cinq domaines spécialisés : les assurances sociales (assurances sociales et aide sociale), la politique en faveur des personnes handicapées, la politique familiale et sociale (qui inclut également le domaine de l'aide aux victimes), la politique de l'enfance et de la jeunesse et, dans la politique migratoire, le domaine de l'hébergement et de l'encadrement des requérants d'asile. Par ailleurs, la CDAS est en charge du concordat de la Convention intercantonale relative aux institutions sociales (CIIS).

L'organe statutaire suprême de la CDAS est l'Assemblée plénière, qui réunit les 26 directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales alors que le Comité assume le rôle d'organe de direction de la conférence ; ses sept à neuf membres sont tous issus de l'Assemblée plénière. La Commission consultative (CoCo), majoritairement composée de responsables de services cantonaux des affaires sociales, est chargée d'épauler le Comité sur les questions techniques. La Conférence des directrices et directeurs des affaires sociales dispose d'un secrétariat général permanent dont le siège se situe à la Maison des cantons à Berne.

Interlocutrice importante

Les décisions de la conférence n'ont pas de pouvoir législatif pour les cantons (à l'exception de la CIIS), mais elles servent de recommandations. L'expérience montre toutefois que ces recommandations sont généralement mises en œuvre par une majorité des cantons et contribuent ainsi à l'harmonisation du domaine politique concerné. La CDAS revêt également un rôle important en tant que forum de discussion des directrices et directeurs des affaires sociales et d'interlocutrice pour les autorités fédérales et pour de nombreuses associations et institutions nationales.

« Dans le système fédéral suisse, la CDAS sert de lien entre la Confédération et les cantons en matière de politique sociale. »

Gaby Szöllösy, secrétaire générale CDAS



ORGANES DE LA CDAS

Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS)

Argovie	Conseillère d'État Franziska Roth
Appenzell Rh.-E.	Conseiller d'État Matthias Weishaupt
Appenzell Rh.-I.	Conseillère d'État Antonia Fässler
Berne	Conseiller d'État Pierre-Alain Schnegg
Bâle-Camagne	Conseiller d'État Anton Lauber
Bâle-Ville	Conseiller d'État Christoph Brutschin
Fribourg	Conseillère d'État Anne-Claude Demierre
Genève	Conseiller d'État Mauro Poggia, jusqu'au 31 mai 2018 Conseiller d'État Thierry Apothéoz, à partir du 1 ^{er} juin 2018
Glaris	Conseillère d'État Marianne Lienhard
Grisons	Conseiller d'État Jon Domenic Parolini
Jura	Conseillère d'État Nathalie Barthoulot
Lucerne	Conseiller d'État Guido Graf
Neuchâtel	Conseiller d'État Jean-Nathanaël Karakash
Nidwald	Conseillère d'État Yvonne von Deschwanden, jusqu'au 30 juin 2018 Conseillère d'État Michèle Blöchliger, à partir du 1 ^{er} juillet 2018
Obwald	Conseiller d'État Christoph Amstad
Schaffhouse	Conseiller d'État Walter Vogelsanger
Schwyz	Conseillère d'État Petra Steimen-Rickenbacher
Soleure	Conseillère d'État Susanne Schaffner
Saint-Gall	Conseiller d'État Martin Klöti
Tessin	Conseiller d'État Paolo Beltraminelli
Thurgovie	Conseiller d'État Jakob Stark
Uri	Conseillère d'État Barbara Bär
Vaud	Conseiller d'État Pierre-Yves Maillard
Valais	Conseillère d'État Esther Waeber-Kalbermatten
Zoug	Conseillère d'État Manuela Weichelt-Picard
Zurich	Conseiller d'État Mario Fehr

Commission consultative du Comité de la CDAS (CoCo)

Antonios Haniotis (président)	Edith Lang
Julien Cattin (vice-président)	Stefan Liemdb
Remo Dörig	Andrea Lübberstedt
Susanna Gadiant	Ruedi Meyer
Louis Gärtner	Christoph Roost
Markus Kaufmann	Gaby Szöllösy
Caroline Knupfer	Urs Teuscher



Comité CDAS

Directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales ayant le droit de vote

Matin Klöti, SG (président)
 Anne-Claude Demierre, FR (vice-présidente)
 Pierre-Yves Maillard, VD
 Manuela Weichelt-Picard, ZG
 Mario Fehr, ZH
 Marianne Lienhard, GL
 Jean-Nathanaël Karakash, NE
 Esther Waeber-Kalbermatten, VS
 Susanne Schaffner, SO

Membres avec voix consultative

Antonios Haniotis, président de la CoCo
 Reto Lindegger, Association des Communes Suisses (jusqu'au 31 juillet 2018)
 Christoph Niederberger, Association des Communes Suisses (à partir du 1^{er} août 2018)
 Nicolas Galladé, Initiative des villes : politique sociale

Secrétariat général de la CDAS

Gaby Szöllösy	Secrétaire générale (95%)
Remo Dörig	Secrétaire général adjoint (90%)
Joanna Bärtschi	Responsable de domaine (70%)
Loranne Mérillat	Responsable de domaine (70%), jusqu'au 30 avril 2018
Angela Zumbrunn	Collaboratrice scientifique (60%), jusqu'au 30 avril 2018
	Responsable de domaine (65%), à partir du 1 ^{er} mai 2018
Didier Leyvraz	Adjoint juridique (60%), à partir du 1 ^{er} juillet 2018
Veronika Neruda	Responsable de domaine (70%)
Thomas Schuler	Responsable de domaine (90%)
Katia Simari Khouzami	Traductrice (60%)
Philipp Chemineau	Traducteur/interprète (50%)
Lara Lauper	Collaboratrice spécialisée/administrative (100%)
Regula Marti	Collaboratrice spécialisée/administrative (90%)

Vérificateurs

Dubois Daniel et Asche Claudius, Contrôle des finances du canton de Bâle-Ville

PERSPECTIVES SUR LES DÉFIS DE LA POLITIQUE SOCIALE

L'année électorale 2019 se profile à l'horizon. Bientôt commencera la course aux points dans les sondages, au pourcentage de votes et au nombre de sièges. En même temps, le Parlement fédéral doit traiter un certain nombre de questions importantes. D'un point de vue sociopolitique, les trois trains de réformes suivants sont au centre des préoccupations. Tout d'abord, il faut éliminer les divergences qui subsistent au niveau de la réforme des PC entre le Conseil national et le Conseil des États afin que les adaptations de loyer, qui revêtent une énorme importance pour les cantons, ainsi que les mesures de maîtrise des coûts puissent entrer en vigueur. Le Parlement se penchera également sur le développement de l'AI. Dans ce contexte, la CDAS s'engage à ce que la réforme de l'AI ne dégénère pas en un simple modèle d'économie, avec des transferts possibles vers les PC (par exemple, en raison d'une réduction des rentes pour enfants). Enfin et surtout, les Chambres fédérales devront débattre de l'AVS 21. Quand bien même le Projet fiscal 17 trouverait les votes nécessaires et que l'AVS bénéficierait d'apports financiers substantiels, cette nouvelle édition de la réforme de l'AVS est nécessaire à un financement durable de la prévoyance-vieillesse.

Engagement pour la protection des femmes contre la violence

L'année prochaine, la CDAS se concentrera en priorité sur la Convention d'Istanbul du Conseil de l'Europe et participera à sa mise en œuvre dans notre pays. Dans ce contexte, le SG CDAS se chargera d'améliorer l'information des victimes. À cette fin, nous sommes avant tout en train de remanier le site Web actuel sur l'aide aux victimes et de déterminer par le biais d'une étude s'il y a suffisamment de places dans les maisons d'accueil pour femmes et si elles font l'objet d'un financement suffisant. Nous voudrions replacer les activités prévues autour de la Convention d'Istanbul dans un contexte plus large. C'est pourquoi nous avons choisi de placer cette thématique en point de mire de la partie publique de notre prochaine Assemblée annuelle, à Heiden (AR).

Passage au nouveau système de l'asile

Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'asile le 1^{er} mars 2019, nous serons également confrontés à un changement dans le domaine de l'asile, qui viendra bouleverser le système qui prévalait jusqu'alors pour les procédures d'asile. À cela s'ajoute l'agenda pour renforcer l'intégration des réfugiés et des personnes admises à titre provisoire. Les cantons seront confrontés à ces deux grands défis, que nous relèverons ensemble si la Confédération et les cantons continuent à travailler main dans la main avec entrain et engagement.

ÉDITEUR

RÉDACTION

RÉALISATION

RÉFÉRENCE IMAGE

IMPRESSION

ADRESSE DE COMMANDE

COPYRIGHT

Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS)

Secrétariat général CDAS

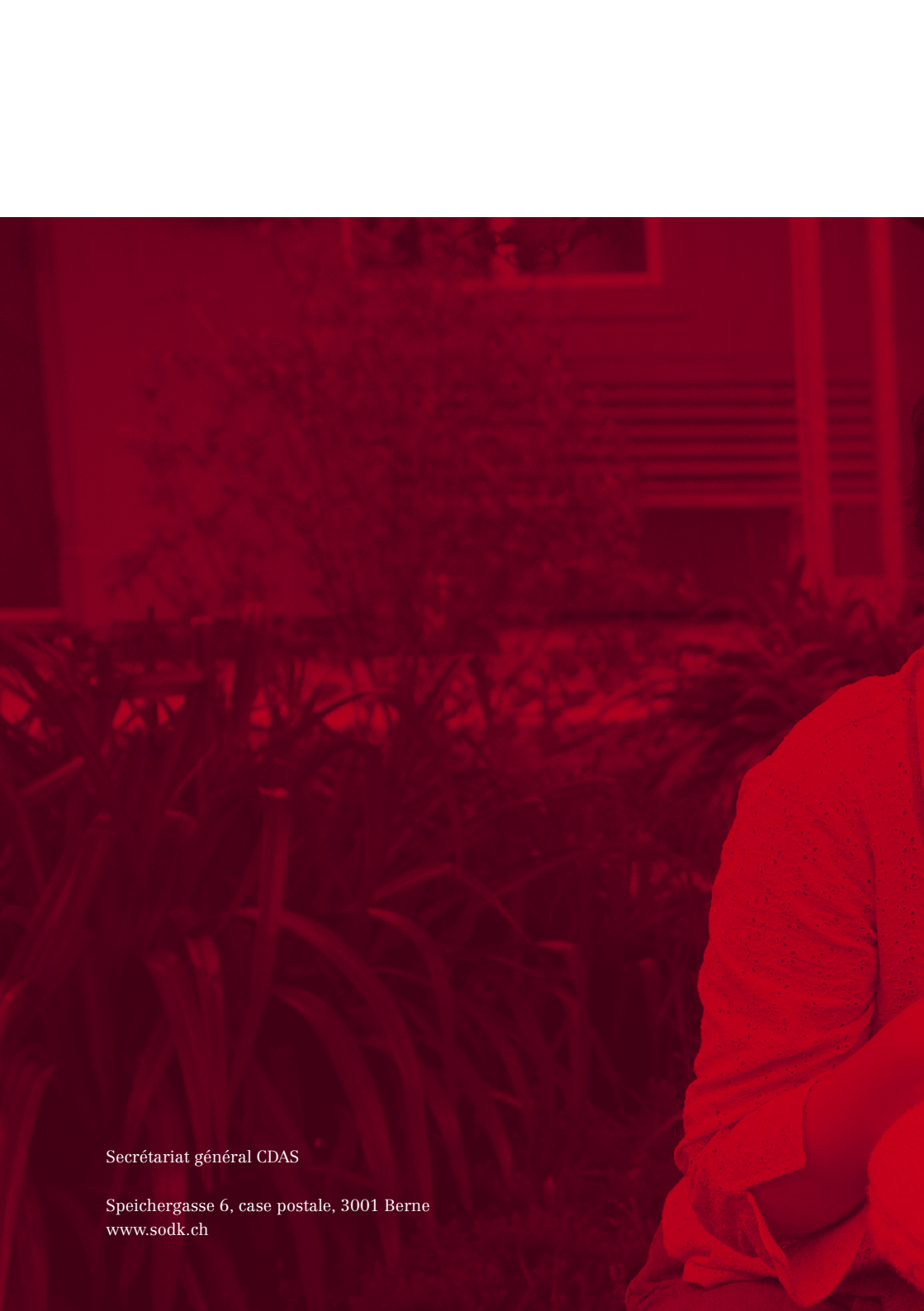
sofie's Kommunikationsdesign, Zurich, sofies.ch

Couverture, P. 4, 5 et 17: © iStockphoto

Bubenbergruck und Verlags AG, Bern

Secrétariat général CDAS, Speichergasse 6, case postale, 3001 Berne
www.sodk.ch

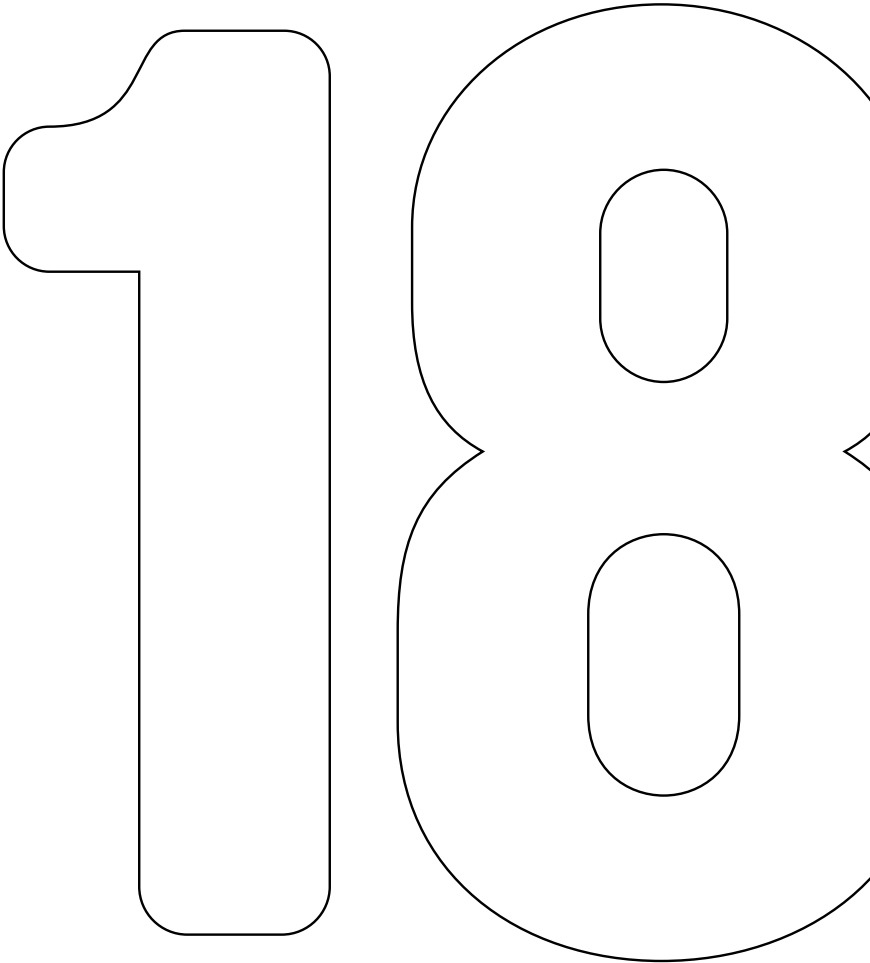
© CDAS, avril 2019

A photograph of a person sitting in a garden, with a red overlay covering the entire image. The person is wearing a light-colored, patterned shirt. The background shows a building with a window and some foliage.

Secrétariat général CDAS

Speichergasse 6, case postale, 3001 Berne
www.sodk.ch

COMPTES ANNUELS 2018



BILAN	2
COMPTE DE PROFITS ET PERTES	4
PROPOSITION DE RÉPARTITION DU BÉNÉFICE AU BILAN	5
RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION	6
COMMENTAIRE CONCERNANT LES COMPTES ANNUELS	7
BUDGET 2020	10

BILAN

	31.12.18 CHF	31.12.17 CHF
ACTIF		
Liquidités et titres	1 334 630	1 150 490
Comptes de régularisation	51 942	55 651
Régularisation active	23 326	46 667
ACTIF CIRCULANT	1 409 898	1 252 808
Immobilisations financières	0	0
Immobilisations corporelles meubles	1	1
ACTIF IMMOBILISÉ	1	1
TOTAL DE L'ACTIF	1 409 899	1 252 809

Tous les montants mentionnés sont arrondis,
par conséquent, les montants totaux peuvent
légèrement varier.

BILAN

	31.12.18 CHF	31.12.17 CHF
PASSIF		
Régularisation passive	105 015	68 818
Régularisation passive	90 910	28 430
Contributions avancées	691 000	666 100
Vacances et heures supplémentaires	55 000	0
Régularisation passive	836 910	694 530
Assainissement caisse de pension	236 679	248 367
Provisions et réserves	236 679	248 367
FONDS ÉTRANGERS	1 178 604	1 011 715
Fonds Social	250 000	250 000
Réserve générale	0	70 000
Bénéfice inscrit au bilan ¹	-18 705	-78 906
FONDS PROPRES	231 295	241 094
TOTAL DU PASSIF	1 409 899	1 252 809
¹		
Bénéfice reporté	-8 906	-53 010
Recettes/pertes annuelles	-9 799	-25 896

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

	2018	2017
	CHF	CHF
Contributions des cantons	1 704 000	1 634 000
Contributions CIIS	600	600
Recette divers	1 860	3 248
PRODUIT D'EXPLOITATION PRESTATIONS	1 706 460	1 637 848
Conférences, séances, délégations	- 47 616	- 55 329
Études et consultations	- 76 668	- 65 627
Traductions	- 38 160	- 51 137
CHARGES DIRECTES	- 162 444	- 172 093
Salaires	- 1 060 226	- 1 042 393
Variation des provisions vacances et heures supplémentaires	- 55 000	0
Charges sociales	- 220 848	- 220 436
Autres frais de personnel	- 13 528	- 21 583
FRAIS DE PERSONNEL	- 1 349 602	- 1 284 412
Frais de locaux	- 96 577	- 99 331
Frais administratifs et d'exploitation divers	- 102 922	- 124 168
FRAIS D'EXPLOITATION	- 1 549 101	- 1 507 911
Résultat financier	- 4 715	16 258
RECETTES ANNUELLES	- 9 799	- 25 896

**PROPOSITION DE RÉPARTITION
DU BÉNÉFICE AU BILAN**

	2018	2017
	CHF	CHF
Le Comité propose de répartir le bénéfice au bilan de la manière suivante :		
REPORT / RÉSERVES	- 8 906	- 53 010
Recettes / pertes annuelles	- 9 799	- 25 896
BÉNÉFICE INSCRIT AU BILAN	- 18 705	- 78 906
Dissolution des réserves	0	70 000
REPORT À COMPTE NOUVEAU	- 18 705	- 8 906

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

COMMENTAIRE CONCERNANT
LES COMPTES ANNUELS

Finanzkontrolle

Kanton Zürich


Bericht der Revisionsstelle zur eingeschränkten Revision
 an die Konferenz der kantonalen Sozialdirektorinnen und Sozialdirektoren (SODK)

Als Revisionsstelle gemäss Artikel 4 der Statuten haben wir die Jahresrechnung (Bilanz und Erfolgsrechnung) der Konferenz der kantonalen Sozialdirektorinnen und Sozialdirektoren (SODK) für das am 31. Dezember 2018 abgeschlossene Geschäftsjahr geprüft.

Für die Jahresrechnung ist der Vorstand der SODK verantwortlich, während unsere Aufgabe darin besteht, die Jahresrechnung zu prüfen. Wir bestätigen, dass wir die gesetzlichen Anforderungen hinsichtlich Zulassung und Unabhängigkeit erfüllen.

Unsere Revision erfolgte nach dem Schweizer Standard zur Eingeschränkten Revision. Danach ist diese Revision so zu planen und durchzuführen, dass wesentliche Fehlaussagen in der Jahresrechnung erkannt werden. Eine eingeschränkte Revision umfasst hauptsächlich Befragungen und analytische Prüfungshandlungen sowie den Umständen angemessene Detailprüfungen der bei der geprüften Einheit vorhandenen Unterlagen. Dagegen sind Prüfungen der betrieblichen Abläufe und des internen Kontrollsystems sowie Befragungen und weitere Prüfungshandlungen zur Aufdeckung deliktischer Handlungen oder anderer Gesetzesverstösse nicht Bestandteil dieser Revision.

Bei unserer Revision sind wir nicht auf Sachverhalte gestossen, aus denen wir schliessen müssten, dass die Jahresrechnung nicht Gesetz und Statuten entspricht.

Zürich, 8. April 2019

Finanzkontrolle des Kantons Zürich

 Martin Billeter
 zugelassener Revisionsexperte
 Leitender Revisor

 Andreas Bechtiger
 zugelassener Revisionsexperte

Remarques générales

Les comptes annuels 2018 ont été établis pour la dernière fois par la société BDO, conformément aux dispositions du droit suisse, notamment des articles sur la comptabilité commerciale et les règles comptables du Droit des obligations (art. 957 à 962).

Au cours de l'exercice sous revue, nous avons pu réaliser des économies sur certains postes (par exemple grâce à un nouveau contrat de leasing pour la photocopieuse, de matériel informatique, d'électricité, de matériel de bureau, etc.), ce qui explique pourquoi les charges d'exploitation ont été inférieures de 20 000 francs à celles de l'exercice précédent.

Des retards se sont produits pour certaines études et consultations (notamment le site Web et la phase II de l'Agenda Intégration), et le budget n'a donc pas pu être utilisé. En outre, nous avons pu motiver nos partenaires à participer au financement du remaniement du site Internet de l'aide aux victimes et à des projets d'encouragement précoce, ce qui explique la diminution de nos propres participations financières. En 2018, des partenaires nous ont versé un total de 40 000 francs pour des projets communs.

Sur recommandation du réviseur, nous avons activé le crédit temps accumulé des collaboratrices et collaborateurs du SG CDAS (heures supplémentaires, soldes de vacances). Cela correspond à la pratique actuelle et est également appliqué dans la plupart des cantons. Au total, le crédit temps converti s'élève à 55 000 francs (environ 1 100 heures à un forfait moyen de 50 francs par heure). Cette intervention n'a lieu qu'une seule fois – et a un effet considérable sur le rapport annuel. À l'avenir, les différences par rapport à l'année précédente seront compensées dans chaque cas. Le SG CDAS veille à réduire autant que possible le crédit temps et à ne plus en accumuler. Il en résulte une perte de 9 800 francs (était budgétée une perte de 6 400 francs).

Remarques sur les comptes

Bilan / régularisation active :

En termes d'honoraires pour la réalisation d'études, rien n'a été payé d'avance, c'est pourquoi la régularisation active est inférieure à celle de l'année précédente.

Bilan / passif :

Le cycle de paiement prévu pour la fin décembre n'a pu être effectué à temps et n'a eu lieu qu'au début janvier 2019. Il en résulte une augmentation du passif.

Bilan / régularisation passive :

En 2018, la régularisation passive est nettement supérieure en raison du versement anticipé du BFEG pour le site Web de l'aide aux victimes. En outre, les paiements déjà effectués pour les projets du site Internet CDAS et l'Agenda Intégration phase II ne nous ont pas encore été facturés.

Selon la pratique en vigueur, le crédit temps des collaboratrices et collaborateurs du SG CDAS doivent être compensés. Cette réserve n'est faite qu'une seule fois. À l'avenir, seuls les différences seront facturées (réduction / augmentation du crédit temps).

Bilan / bénéfice au bilan :

La CDAS clôt ses comptes annuels 2018 avec un déficit d'environ 9 800 francs. L'excédent de charges budgété était de 6 400 francs. Avec les pertes reportées, le bénéfice au bilan s'élève à -18 700 francs.

Compte de profits et pertes / charges directes :

Les charges directes ont globalement diminué durant l'année sous revue. Cela est lié en premier lieu aux moyens pas entièrement épuisés pour les études et consultations et les frais moins élevés pour les traductions externes.

Les frais pour les conférences / séances sont un peu moins élevés que l'an passé et correspondent aux directives budgétaires. La productivité élevée et le nombre plus important d'activités de la CDAS au cours de l'année sous revue se reflètent dans le plus grand nombre de documents élaborés en préparation des activités. De plus, nombre de traductions ont dû être externalisées, car le nombre total de pages à traduire a encore considérablement augmenté (cf. la présentation au chapitre « La CDAS en chiffres » aux pp. 22 et 23 du rapport annuel), les capacités internes n'étant pas suffisantes. Il est vrai que l'augmentation de 10 % de la charge de travail de l'équipe de traduction interne

a pesé sur les coûts, mais en même temps, davantage de mandats ont pu être traités par l'équipe de traduction interne et les traductions externes ont diminué en conséquence. En nombre de pages traduites, nous atteignons aujourd'hui nos limites en termes de personnel et de finances.

Des retards se sont produits pour certaines études et consultations (notamment le site Web et la phase II de l'Agenda Intégration), et le budget n'a donc pas pu être utilisé. S'y ajoutent les co-financements mentionnés plus haut.

Compte de profits et pertes / frais de personnel :

Les frais de personnel ont augmenté de peu dans l'ensemble (d'un peu moins de 0,8 %) et se situent exactement dans les limites du budget. Cela s'explique notamment par l'augmentation de 10 % du taux de travail au sein du service de traduction. De plus, pour la première fois, le compte montre la compensation de crédit temps des collaboratrices et collaborateurs au SG CDAS.

Compte de profits et pertes / frais d'administration et autres charges d'exploitation :

Les frais d'administration et autres charges d'exploitation ont diminué d'environ 20 000 francs au total. Ceci est reflété par la somme de nombreuses économies et par une réduction des postes de dépenses, comme le mobilier, l'informatique, les photocopieurs ou les frais de déplacement et de représentation.

Compte de profits et pertes / résultat financier :

Le résultat financier négatif découle des taux d'intérêt négatifs. Des mesures à cet effet sont prévues pour l'année 2019 (probablement dissociation des liquidités).

Proposition de répartition du bénéfice au bilan :

Avec un report des pertes de 8 906 francs et une perte annuelle de 9 799 francs, il en résulte un bénéfice au bilan de -18 705 francs. Nous proposons de reporter le montant sur le nouveau compte.

BUDGET 2020

	Budget 2019 CHF	Budget 2020 CHF	Plan financier		2023
			2021 CHF	2022 CHF	CHF
DÉPENSES					
CHARGES DIRECTES	185 000	185 000	185 000	185 000	185 000
Conférences / Séances / délégations	45 000	45 000	45 000	45 000	45 000
Etudes/Mandats	110 000	110 000	110 000	110 000	110 000
Traductions	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000
PERSONNEL / FRAIS ANNEXES	1 300 000	1 317 000	1 317 000	1 270 000	1 270 000
Salaires bruts	1 080 000	1 087 000	1 087 000	1 050 000	1 050 000
Prestations sociales	210 000	220 000	220 000	210 000	210 000
Formation continue	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
FRAIS D'EXPLOITATION	226 000	226 000	226 000	226 000	226 000
Frais de locaux	108 000	108 000	108 000	108 000	108 000
Frais administratifs et d'exploitation divers	118 000	118 000	118 000	118 000	118 000
TOTAL DES DÉPENSES	1 711 000	1 728 000	1 728 000	1 681 000	1 681 000
RECETTES					
Contribution des cantons CDAS	1 704 000	1 721 000	1 721 000	1 674 000	1 674 000
Contribution de la Principauté du Liechtenstein pour CIIS	600	600	600	600	600
TOTAL DES RECETTES	1 704 600	1 721 600	1 721 600	1 674 600	1 674 600
Excédent de dépenses / de recettes	6 400	6 400	6 400	6 400	6 400

Comptes annuels 2018

Secrétariat général CDAS

Speichergasse 6, case postale, 3001 Berne
www.sodk.ch